

S.A.M. MONACREDIT

Société Anonyme Monégasque
au capital de 3.000.000 euros

Siège social : 1, avenue des Citronniers c/o Crédit Lyonnais - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(en euros)

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Caisse, Banques centrales, CCP | 591,61 | 715,47 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3.014.841,83 | 4.718.398,09 |
| (dont créances rattachées) | (1.983,43) | (4.879,18) |
| Opérations avec la clientèle | 326.164,89 | 579.620,61 |
| - à court terme | 0 | 0 |
| - à moyen et long terme | 325.179,23 | 577.948,72 |
| - créances rattachées | 985,66 | 1.671,89 |
| Créances douteuses et litigieuses | 0 | 0 |
| - montant brut | 0 | 0 |
| - provisions | 0 | 0 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 33.266,34 | 36.266,34 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 14.043,04 |
| - montants bruts | 42.080,10 | 42.080,10 |
| - amortissements | (42.080,10) | (28.037,06) |
| Autres actifs | 56.934,87 | 55.014,87 |
| Comptes de Régularisation | 0 | 0 |
| Total de l'actif | 3.431.799,54 | 5.404.058,42 |
| PASSIF | 2011 | 2010 |
| Banques centrales, CCP | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | 0 |
| (dont dettes rattachées) | 0 | 0 |
| Autres passifs | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation | 35.740,67 | 15.753,40 |
| Provisions pour Risques et Charges | 0 | 0 |
| Capitaux Propres Hors FRBG | 3.396.058,87 | 5.388.305,02 |
| Capital souscrit | 3.000.000,00 | 3.000.000,00 |
| Réserves | 353.878,37 | 2.335.715,59 |
| Report à Nouveau (+/-) | 34.426,65 | 41.490,55 |
| Résultat de l'exercice (+/-) | 7.753,85 | 11.098,88 |
| Total du passif | 3.431.799,54 | 5.404.058,42 |

HORS BILAN

(en euros)

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------|-------------|
| Ouverture de crédits confirmés en faveur des clients | 0 | 0 |
| Garanties reçues d'intermédiaires financiers | 141.327,21 | 223.769,99 |
| Engagements de financement reçus d'Établissements financiers | 0 | 0 |

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(en euros)

| | 2011 | 2010 |
|---|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés..... | 123.648,80 | 109.066,86 |
| Intérêts et charges assimilés..... | 0 | 0 |
| Produits sur opérations de Crédit-Bail et assimilées..... | 0 | 0 |
| Charges sur opérations de Crédit-Bail et assimilées..... | 0 | 0 |
| Produits sur opérations de location simple | 0 | 0 |
| Charges sur opérations de location simple..... | 0 | 0 |
| Revenus des titres à revenu variable | 0 | 0 |
| Commissions (Produits)..... | 0 | 152,44 |
| Commissions (Charges)..... | 273,86 | 409,86 |
| Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)..... | 0 | 0 |
| Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (+/-)..... | 0 | 0 |
| Autres produits d'exploitation bancaire..... | 752,62 | 13.021,06 |
| Autres charges d'exploitation bancaire..... | 1.319,63 | 1.536,21 |
| PRODUIT NET BANCAIRE..... | 122.807,93 | 120.294,29 |
| Charges générales d'exploitation | 101.011,04 | 98.982,40 |
| Dotation aux amortissements et prov. sur immobilisations incor. et corporelles.. | 14.043,04 | 4.664,40 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 7.753,85 | 16.647,49 |
| Coût du risque (+/-)..... | 0 | 0 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 7.753,85 | 16.647,49 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)..... | 0 | 0 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 7.753,85 | 16.647,49 |
| Résultat sur exercices antérieurs (+/-)..... | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices..... | 0 | 5.548,61 |
| Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-) | 0 | 0 |
| RESULTAT NET | 7.753,85 | 11.098,88 |

ANNEXE 2011
PRINCIPES GENERAUX ET METHODES

Les comptes annuels de MONACREDIT sont établis conformément aux règles de présentation applicables aux banques et édictées par le C.N.C et le CRBF.

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2000 a décidé d'arrêter toute production nouvelle de crédit et de gérer par extinction progressive les encours existants.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2011, il a été décidé de dissoudre la société MONACREDIT en date du 31 décembre 2011.

Les principes comptables sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'établissement des comptes pour l'exercice précédent, à l'exception du principe de continuité d'exploitation qui n'est plus respecté.

Un inventaire des charges liées à la dissolution a été effectué et l'ensemble de ces coûts figure dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET RATIOS

NOTE 1 - CREDITS A LA CLIENTELE

Au 31 Décembre 2011, les crédits à la clientèle qui représentent, hors créances douteuses et litigieuses, 9,48 % (10,73 % en 2010) du TOTAL BILAN sont enregistrés au BILAN à leur valeur nominale.

Etat prévisionnel des tombées d'échéances au 31/12/2011 :

| | A 1 mois | Entre 1 mois et 3 mois | Entre 3 mois et 6 mois | Entre 6 mois et 1 an | Entre 1 an et 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|----------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|
| TOMBEES (en milliers d'euros) | 14 | 27 | 42 | 69 | 151 | 0 |
| TOMBEES cumulées (en milliers d'euros) | 14 | 42 | 82 | 151 | 325 | 0 |

L'encours des crédits au 31/12/2011 a enregistré une baisse de 43,74 % par rapport au 31/12/2010 (-33,27 % l'année dernière). Cette diminution est due à l'arrêt de la production depuis le 1^{er} janvier 2001 et aux tombées habituelles (292 milliers d'euros).

Il y a eu 84,2 milliers d'euros de remboursement anticipé en 2011 (contre 0 en 2010).

| CREDITS A L'HABITAT en milliers d'euros | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|------------|------------|
| CREDIT A COURT TERME | 0 | 0 |
| CREDIT A MOYEN ET LONG TERME | 325 | 578 |

Le taux moyen des emplois s'établit à 5,90 % contre 5,99 % pour l'exercice 2010.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement et, ou en tout état de cause, lorsqu'elles présentent des échéances impayées depuis plus de 6 mois.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera.

Pour l'exercice 2011, aucune créance n'a été classée en encours douteux.

LCL MONACO va racheter les 18 dossiers de crédit restants. Chaque dossier fera l'objet d'une cession de créance entre la SAM MONACREDIT et LCL MONACO. Ces actes devront être signifiés aux débiteurs et aux garants par un Huissier, Maître ESCAUT MARQUET par exemple à Monaco, mais également en France, au travers de ses correspondants. Une lettre va être adressée au préalable à chaque client, annonçant cette cession de créances.

NOTE 2 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les engagements donnés, en faveur des emprunteurs en matière d'ouvertures de crédit sont nuls au 31 décembre 2011.

Les garanties reçues d'intermédiaires financiers diminuent et passent de 224 milliers d'euros à 141 milliers d'euros en 2011, dont 55 milliers d'euros consenties par le Groupe CREDIT LYONNAIS.

Etant donné la bonne situation de trésorerie de la société, les engagements de financement reçus des établissements financiers sont nuls au 31 décembre 2011.

NOTE 3 - LE REFINANCEMENT

Depuis le 17/06/2004, aucune ligne n'est nécessaire pour assurer le financement des encours.

Le taux moyen de refinancement est donc nul en 2011.

Il y a bien évidemment aucune charge de refinancement sur la période.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau en milliers d'euros des immobilisations d'exploitation :

| Valeur clôture exercice 2010 | Acquisitions | Cessions | Annulation amort.cessions | Dotations de l'exercice | Valeur clôture exercice 2011 |
|------------------------------|--------------|----------|---------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 14 | 0 | 0,0 | - 14 | 0.0 | 0.0 |

L'ensemble des immobilisations inscrites au bilan a été mis au rebut car il ne sera pas repris par le LCL. La valeur nette comptable des éléments sortis était de 9 milliers d'euros.

NOTE 5 - TITRES DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique sont repris :

- les titres de la SCI METROPOLIS pour 153 € soit 1 % du capital détenu ; le solde étant détenu par le CREDIT LYONNAIS. Ils n'ont pas été revalorisés en date de clôture mais l'impact ne devrait pas être significatif pour MONACREDIT qui ne détient que 1% des parts sociales.

- la participation en compte-courant SCI METROPOLIS a été ramenée à 33 K€. (Montant de 3 K€ versé en 2011 par la SCI Métropolis).

- la part détenue par MONACREDIT, dans le capital de la SCI Métropolis, soit 1%, va être rachetée par la SASU LION PARTICIPATION 9 (LP9), filiale à 100% de LCL.

NOTE 6 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Durant l'exercice 2011, un dividende de 200 € par action a été distribué aux actionnaires, soit un total de 2.000.000 d'euros.

NOTE 7 - INVENTAIRE DES PASSIFS A REGLER D'ICI LA FERMETURE DEFINITIVE

Concernant l'exercice 2012, nous avons provisionné à fin 2011, un certain nombre de charges «dites de dissolution» à hauteur de 21 milliers d'euros, incluant les charges de nos prestataires pour 2012 dont la maintenance informatique (Logic Informatique et Média Computers), la téléphonie, l'assurance responsabilité civile, les honoraires de nos Commissaires aux comptes et d'Avocat Conseil. Nous devons régler dans l'exercice 2012, les différents frais de signification des cessions de créances.

NOTE 8 - INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Il n'est pas constitué de provision au titre des indemnités de fin de carrière pour le personnel en activité. La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu. Au 31 décembre 2011, il n'y a plus d'effectif (démission de la seule collaboratrice le 20 avril 2010), la gestion étant assurée par LCL MONACO.

NOTE 9 - IMPÔT SUR LES BENEFICES

L'exercice 2011 n'est pas soumis à l'impôt sur les bénéfices, le chiffre d'affaires étant réalisé à plus de 75% en Principauté de Monaco.

NOTE 10 - RATIOS PRUDENTIELS ET REGLEMENTAIRES

Le rapport entre les exigibilités et la liquidité n'est plus significatif, suite à l'arrêt de la production au 01/01/2001.

NOTE 11 - RISQUE DE TAUX

Selon l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 98.05 du 23 juin 1998 relatif à la communication financière dans l'annexe des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, il est précisé que MONACREDIT n'est pas exposée au risque de taux, compte tenu de ressources (fonds propres) à taux zéro et d'encours de crédit à taux fixe.

Autres informations :

- Décision d'affectation du résultat de l'exercice :

Montant disponible :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Bénéfice de l'exercice 2011 | 7.753,85 € |
| Report à nouveau antérieur | 34.426,65 € |
| | ----- |
| soit, au TOTAL | 42.180,50 € |

Affectation :

| | |
|---|-------------|
| A la réserve ordinaire, soit | 0,00 € |
| A la réserve statutaire, soit | 0,00 € |
| A la réserve complémentaire, soit | 0,00 € |
| Dividendes | 0,00 € |
| Le solde au compte report à nouveau, soit | 42.180,50 € |
| | ----- |
| soit, au TOTAL | 42.180,50 € |

- Le CREDIT LYONNAIS, filiale de CREDIT AGRICOLE SA, bénéficie via sa maison mère de la cote officielle des bourses de valeurs et détient plus de la moitié du capital de MONACREDIT.

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011 pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2011 a décidé la mise en dissolution anticipée de la société au 31 décembre 2011 et la nomination de Monsieur Bernard FARGES en qualité de liquidateur et ce conformément à vos statuts.

Dans ce contexte, les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du liquidateur au 31 décembre 2011.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2011, le bilan au 31 décembre 2011, le compte de résultat de l'exercice de 12 mois, clos à cette date, le hors bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent, à l'exception du principe de continuité d'exploitation qui n'est plus respecté.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes

comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étayent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre liquidateur, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan, le compte de résultat, le hors bilan et l'annexe qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2011, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'inventaire des charges liées à la dissolution qui a été effectué au 31 décembre 2011. Celui-ci tient compte de l'ensemble des frais de clôture, à l'exception des frais de signification des cessions de créances dont le montant n'a pas encore été appréhendé.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre liquidateur relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infractions aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société, à l'exception du non-respect des délais d'arrêté des comptes et de convocation de l'assemblée générale ordinaire dans les six mois de la clôture.

Fait à Monaco, le 18 juin 2012.

Les Commissaires aux Comptes

Didier MEKIES

Jean-Humbert CROCI
